

Zeitschrift:	Domaine public
Herausgeber:	Domaine public
Band:	37 (2000)
Heft:	1414
 Artikel:	Rapport Bergier : la Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme
Autor:	Favez, Jean-Claude
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1025864

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme

La Commission Bergier avait un mandat clair de la Confédération: analyser les aspects financiers et les droits patrimoniaux liés au sort des réfugiés ainsi que le refoulement et les conditions de séjour de celles et ceux admis de 1933 à 1946. Au final, le rapport instruit, non seulement sur la période analysée mais aussi sur l'histoire contemporaine.

APRÈS UN PREMIER rapport intermédiaire sur les transactions relatives à l'or nazi, la Commission Bergier s'est attaquée à la question des réfugiés dans un ouvrage annoncé comme définitif. Ce texte, dont la parution a été plusieurs fois ajournée, était attendu avec impatience. Pour les médias et le public, il concerne les réfugiés. Pour la Commission indépendante d'experts «Suisse-Seconde guerre mondiale», il répond au mandat octroyé par le Conseil fédéral; et s'intéresse notamment à deux questions, moins traitées que d'autres jusqu'ici, à savoir les aspects financiers et les droits patrimoniaux liés au sort des réfugiés d'une part, et les refoulements ou les conditions de séjour de ceux qui ont été admis de 1933 à 1946 d'autre part.

Apport de connaissances nouvelles

Certes la Commission ne pouvait pas traiter ces deux thèmes sans évoquer l'ensemble du problème des réfugiés. Depuis les années cinquante, la question de l'accueil, de l'asile et du transit n'a cessé de préoccuper la recherche historique en Suisse. La Commission Bergier a su utiliser avec pertinence les travaux précédents comme le rapport Ludwig, rédigé il y a plusieurs décennies à la demande du Conseil fédéral (Carl Ludwig, *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*, Berne, 1957). Mais ses conclusions se ressentent du biais introduit par le mandat reçu en 1996. Ainsi la Commission a délibérément écarté de son champ d'investigation les internés militaires. Si leur accueil et leur sort ne s'inscrivent pas dans le mandat reçu, ils ont pourtant constitué les plus gros bataillons des quelque 300000 civils et militaires qui ont, à un moment ou un autre, séjourné en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Sous-estimer cette population et ses problèmes, c'est en partie ef-

facer un élément essentiel pour la compréhension des décisions des autorités.

Malgré les défauts de perspective, dont on pourrait fournir d'autres illustrations, le rapport apporte de nombreux éléments factuels intéressants qui enrichissent nos connaissances, par exemple sur l'attitude de l'administration ou sur le traitement des réfugiés admis sur territoire helvétique. Mais son ambition ne s'arrête pas là, puisqu'il cherche à replacer, dans une interprétation globale et sur une longue durée de l'histoire du 20^e siècle, non seulement la question du refuge et du transit, mais celle de la politique humanitaire. L'historien bâlois Edgar Bonjour avait déjà suggéré une telle démarche dans son histoire de la neutralité, mais sans y parvenir de façon convaincante, faute d'une approche critique des concepts employés, comme ceux de politique étrangère, de défense nationale spirituelle ou de collaboration et d'adaptation. En intégrant le problème des réfugiés dans celui de l'identité nationale, en liant la neutralité à la diplomatie économique et financière et en soulignant l'instrumentalisation de la politique humanitaire, le rapport Bergier sur les réfugiés suggère une nouvelle lecture de l'avant-guerre et de la période du conflit. Son approche est plus nuancée, plus riche, mais aussi plus provocante et met inévitablement à mal des certitudes que l'on croyait historiquement fondées.

Des réactions et des réserves diverses

Le rapport a donc soulevé des réactions négatives mais somme toute inévitables, compte tenu de la relève des générations. Il suscite en outre un certain nombre de réserves qu'on ne peut passer sous silence. Les unes tiennent au caractère collectif de sa rédaction. Organisé autour de deux moments forts, l'imposition d'un signe distinctif

en 1938 dans les passeports des Juifs allemands et la fermeture de la frontière en été 1942, le récit est trop long, parfois confus, souvent répétitif. Les pages de conclusion ont le mérite de la brièveté, de l'équilibre et de l'élégance dans l'expression, mais elles ne reprennent pas à leur compte tous les éléments de rupture que l'on peut avancer à l'appui d'une nouvelle lecture du passé.

La question n'est pas que de forme. Sur le plan méthodologique, on peut en effet regretter la tendance des rédacteurs à mettre à plat tous les éléments constitutifs de leur récit. Les acteurs individuels et collectifs, petits et grands, connus et inconnus sont traités de la même façon. Ainsi la situation si particulière de la frontière genevoise est-elle à peine évoquée, alors que plusieurs pages sont consacrées au cas, minimisé mais nullement inconnu, de deux responsables de police de l'Arrondissement territorial qui se signalèrent par leur comportement scandaleux vis-à-vis des réfugiés. Là encore, les deux objets privilégiés du mandat ont tendance à déséquilibrer l'appréciation d'ensemble.

Une histoire nécessairement contemporaine

Il y a plus d'une façon d'être indépendant. L'une des plus difficiles est de savoir prendre ses distances par rapport au climat de l'époque. Ce qui était vrai au temps du patriotisme de guerre reste actuel aujourd'hui: toute histoire est histoire contemporaine. Le rapport Bergier sur les réfugiés reflète, dans son inachèvement même, les pressions contradictoires que ses membres et ses collaborateurs ont certainement dû subir. En cela, il apporte non seulement un ensemble d'informations utiles pour connaître notre passé, mais il constitue un document passionnant pour l'historien qui demain reconstituera la crise des fonds en déshérence.

Jean-Claude Favez